

Un microcrédit pour lutter contre la précarité énergétique

Pouvez-vous nous présenter l'association Parcours Confiance ?

Didier Gillet: Parcours Confiance est une association nationale loi 1901, créée en 2007 par la Caisse d'Epargne. Chaque Caisse d'Epargne Régionale a créé son association Parcours Confiance. Si le concept reste le même dans toute la France, chaque association régionale a sa propre stratégie d'action.

Par exemple, notre Parcours Confiance Bretagne-Pays de la Loire est l'association qui a fait le plus évoluer le concept: nous avons développé le plus fort volume de micro-crédits parmi les associations régionales. Depuis 2007, nous en avons octroyé 3000.

Justement, qu'est-ce que le micro-crédit ?

C'est un crédit créé pour un public exclu du circuit traditionnel du crédit bancaire. Il est destiné aux particuliers, qui ont bien souvent besoin de financement dans le cadre de projets liés à la mobilité (dans 70% des cas), comme un achat de voiture ou des réparations. Toutes les familles qui viennent sont dans des situations délicates : endettement, fichage à la banque de France, précarité, minima sociaux...

Nous pouvons leur apporter un recours grâce au micro-crédit, qui va de 300 à 3000 euros, sur une durée de 36 mois maximum. Nous évitons aux clients de tomber dans le piège de l'endettement. C'est pour cela que nous étudions scrupuleusement chaque dossier, pour éviter de surcharger financièrement les ménages.

La Caisse d'Epargne est l'organisme prêteur, et Parcours

Confiance sert d'intermédiaire entre elle et les demandeurs. Le taux d'intérêt est de 3%, et il n'y a pas de frais de dossier ni d'assurance. Il est juste nécessaire d'adhérer à l'association pour une faible somme, qui varie selon le montant du microcrédit.

En quoi consiste le partenariat que vous avez mis en place récemment avec la Fondation Abbé Pierre ?

Nous nous sommes aperçus que le microcrédit tel qu'il est proposé est actuellement insuffisant pour mener à bien des travaux de rénovation énergétique, nécessaires pour lutter justement contre la précarité énergétique. L'Etat, par le biais de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat, ndlr), accorde des subventions pour ces rénovations. Le microcrédit habitat peut s'avérer utile pour financer la somme restante, puisque son plafond passe de 3000 à 10 000 euros, remboursables sur 72 mois.

La Fondation Abbé Pierre est un grand nom de la lutte contre le mal-logement en France. Dans le cadre de la convention, la Fondation apporte sa caution aux microcrédits habitats, délivrés pour l'amélioration des performances énergétiques du logement, et d'éradication de l'insalubrité.

Grâce à cette convention, le micro-crédit a pu faire un véritable bond en avant, en étant plafonné non plus à 10 000 mais à 20 000 euros, remboursables sur une durée de 120 mois. Quand on sait qu'un chantier de rénovation énergétique coûte en moyenne de 15 à 18 000 euros, et qu'un chantier de remise en état de maison insalubre coûte de 50 000 à 60 000 euros, le micro-crédit peut venir en complément des subventions de l'Anah.

Plus d'infos

parcoursconfiance.wordpress.com/

www.fondation-abbe-pierre.fr/